Envoyé en préfecture le 12/09/2018
Reçu en préfecture le 12/09/2018
Affiché le 12 SEP 2018
ID : 033-213304435-20180911-2018_46-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 04/09/2018
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 11/09/2018

Délibération n° 2018 - 46
Mardi 11 septembre 2018

L'an deux mille dix huit, le onze du mois de septembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le quatre septembre deux mille dix huit

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT – Maribel ROBERT SOARES – Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Anna SANTONJA – Josiane DESTOUESSE – Daniel CHAUVIGNAT - Jean-Paul SCHAUS - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET – Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : *Sylvie AMAN procuration Cyril CHERIGNY*
Gilles THIBAUD procuration à Alain TABONE
Sandra BERTHOLON FOUGERE procuration à Gérard BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Sylvie AMAN – Gilles THIBAUD – Sandra BERTHOLON FOUGERE

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (2018-2021) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE

Vu la délibération n°2014-47 en date du 7 octobre 2014, autorisant le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2014 à 2017,

Le Conseil municipal,
Monsieur le Maire rappelle que :

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse 3ème génération fait suite au précédent contrat et s'applique pour les années 2018 à 2021 et qu'il doit être signé avant la fin de l'année 2018,

Suite aux travaux menés par la commission « petite enfance, enfance et jeunesse » du Grand Cubzaguais sur le renouvellement du CEJ, la CAF a demandé à ce que chacune des parties signataires du contrat prenne une délibération de principe autorisant l'autorité territorial à signer le nouveau CEJ.

Envoyé en préfecture le 12/09/2018
Reçu en préfecture le 12/09/2018
Affiché le 12 SEP. 2018
ID : 033-213301435-20180911-2018_46-DE

Monsieur le Maire entendu,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, le nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS 33240

Le Maire,

Alain TABONE